

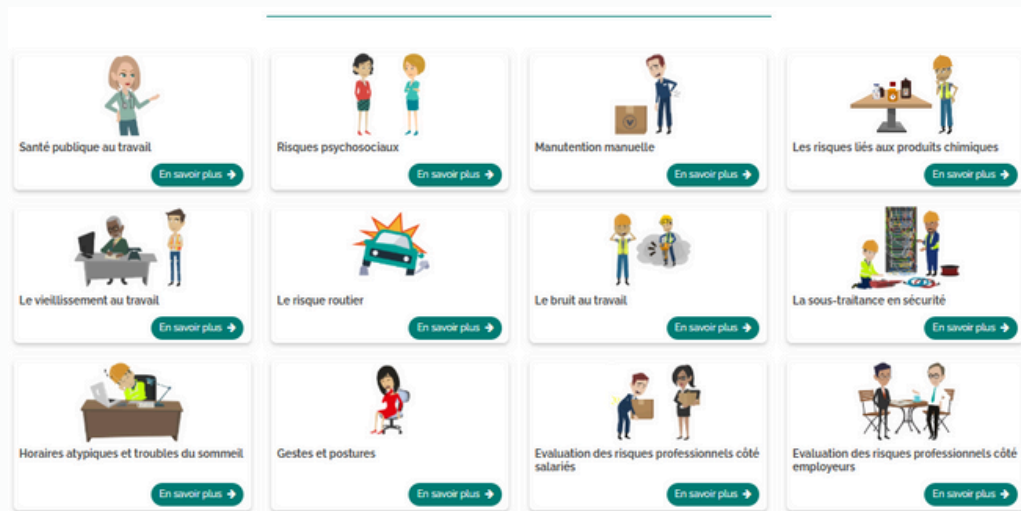
DES ELEARNINGS À VOTRE DISPOSITION

L'ASTHM met à disposition de vos salariés des e-learning de sensibilisation aux risques professionnels gratuitement.

Ces modules sont une sensibilisation aux risques professionnels. Ils ne sont pas considérés comme formation. Pour en profiter, connectez-vous sur notre site internet : www.asthm.fr



- 1- Créer un nom d'utilisateur
- 2- Créer un mot de passe
- 3- Votre mail
- 4- Votre Prénom
- 5- Votre Nom
- 6- Votre entreprise
- 7- Le N° adhérent
- 8- Votre SPSTI (ASTHM)
- 9- La confirmation du mail
- 10- Cocher la question sécurité



RÉCLAMATIONS

Remontez nous votre demande en utilisant le formulaire de contact sur le site internet. www.asthm.fr/contact/

Ce formulaire s'adresse aux adhérents et leurs salariés mais aussi aux travailleurs indépendants.



PRISE EN CHARGE ET ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

La prise en charge et l'analyse de la demande sont réalisées par le pôle relation adhérents qui, selon la nature de la demande procédera à :

- Une réponse immédiate s'il s'agit d'une question ou d'une information (demande de mot de passe portail...);
- Une analyse de la situation afin d'apporter une réponse appropriée notamment pour les réclamations. Selon la demande, un rendez-vous peut également être pris afin d'aborder directement la problématique avec l'adhérent.

TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Le service relation adhérents apportera une réponse adaptée à votre demande en veillant à garantir l'égalité de traitement entre les adhérents.



ÉVALUATION

Le service Qualité procédera à une évaluation des demandes (typologie, cause...) et de leurs traitements afin de viser à l'amélioration continue de nos procédures.